

## Fiche 24 - Comment prendre en compte les difficultés de mobilité ?

La question de la mobilité se décompose en plusieurs problématiques :

- L'absence ou l'insuffisance concrète de transports collectifs : notamment en milieu rural mais aussi, dans certains territoires urbains, en soirée.
- Les coûts liés au déplacement : notamment pour les personnes résidant hors métropole, dès lors que le trajet nécessite l'achat de plusieurs titres de transport.
- Les peurs et les freins psychologiques liés au déplacement dont peuvent souffrir les personnes.



Dans tous les cas, ces questions du transport ne relèvent pas de la seule responsabilité des médiateurs mais doivent pouvoir être travaillées de façon collective avec les travailleurs sociaux et les personnes concernées.

**En ce qui concerne les questions concrètes** (manque de transports, ampleur des coûts individuels qu'implique le trajet) **diverses solutions peuvent être envisagées.**

- Pour l'organisation de sorties, la mise en place d'un bus peut être envisageable. Cette solution présente cependant une limite en termes de coût et de durée.
- Si les médiateurs peuvent quelquefois prendre en charge les frais liés au transport, une autre difficulté réside dans la durée du transport. Suivant les territoires, le temps passé dans les transports peut être important.

### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Quand, sur un territoire rural, on doit organiser un ramassage en bus, certaines personnes passent plus de temps dans les transports qu’au musée ou au spectacle. Les conditions deviennent alors vraiment difficiles et supposent une réelle motivation des personnes”.*

- **De façon générale, l'organisation d'un système de covoiturage est préférable.** Les structures sociales disposent parfois de véhicules et les professionnels peuvent participer au transport des personnes. Le covoiturage peut aussi être organisé entre participants, sous réserve que les personnes utilisant leur véhicule soient correctement assurées. Leur engagement dans l'organisation pratique de la sortie peut être valorisé : par exemple par une participation aux frais ou par la prise en charge de leur entrée au spectacle ou au musée.

## LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Pour des raisons économiques mais aussi parce que cela peut être rassurant de se déplacer à plusieurs. Le covoiturage a de toute façon tendance à se développer spontanément entre les personnes, au fur et à mesure des sorties et des liens qui se nouent.”.*

**La problématique de la mobilité renvoie également souvent à des freins psychologiques : peur de l'inconnu, angoisse liée à l'enfermement...**

C'est pourquoi, dans un premier temps, le déplacement collectif (par les transports en commun, par la mise en place d'un bus ou par le covoiturage) pourra être privilégié.

- D'une part, il s'agit de ne pas ajouter à l'angoisse de la sortie, l'angoisse du déplacement.
- Les trajets constituent des temps d'échanges, de convivialité, au cours desquels un collectif peut émerger et se renforcer. Ce collectif pourra faciliter de futurs déplacements.
- Au fil des sorties, l'autonomisation des personnes peut être travaillée, avec par exemple, à un moment donné, un accompagnement pour faire la carte de bus, repérer le trajet, les horaires...

**Les problématiques de mobilité peuvent d'ailleurs constituer l'objectif premier d'une action culturelle.**

La sortie peut être mobilisée comme prétexte pour renforcer les compétences de mobilité. Amenées à utiliser les transports en commun dans un cadre ludique et motivant, les personnes découvrent et se familiarisent avec les différents modes de déplacement. Cette expérience peut ensuite être retentée dans d'autres cadres.

## LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Au sein de l'AREFEP<sup>48</sup>, nous avons organisé des sorties culturelles avec des stagiaires du secteur de la Bassée. Nous prenions les transports en commun. En cours, la formatrice retravaillait avec le groupe la question du réseau, des horaires, des tarifs... Plusieurs personnes ont pris ou repris un abonnement transport suite à cette démarche”.*

---

<sup>48</sup> Actions Ressources pour l'Emploi, la Formation et l'Education Permanente.